

Normes minimales de protection des lapins d'élevage

2016/2077(INI) - 30/01/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'agriculture et du développement rural a adopté un rapport d'initiative de Stefan ECK (GUE/NGL, DE) sur des normes minimales relatives à la protection des lapins d'élevage.

Les députés ont rappelé que la majorité des lapins étaient élevés pour la production de viande, avec plus de 340 millions de lapins abattus pour la viande chaque année. Les forts taux de mortalité et de maladie des lapins d'élevage en Europe donnent lieu à de vives inquiétudes du point de vue de la préservation de la santé et du bien-être animal.

Le rapport a suggéré d'éliminer progressivement l'élevage de lapins en batterie dans des cages stériles grillagées et de s'orienter vers des méthodes alternatives telles que l'élevage en parcs en plein air, ou les systèmes de clapiers, avec de l'herbe pour nourriture principale, qui améliorent le confort et bien-être des lapins d'élevage.

Les États membres et la Commission sont invités à entreprendre de nouvelles recherches pour trouver les meilleurs systèmes de logement possibles dans le but d'améliorer le bien-être des animaux et à préserver la qualité et la sécurité des importations de viande de lapin en soumettant ces dernières à des contrôles et des inspections rigoureuses lorsqu'elles entrent dans l'Union.

Élevage des lapins : les députés sont préoccupés par le fait que les lapins élevés et engraisés pour la production de viande dans l'Union sont généralement gardés dans d'anciennes cages qui ne respectent pas les exigences d'élevage modernes. Les lapins sont des animaux extrêmement sensibles et peuvent souffrir d'un grand nombre de problèmes et de maladies liés au bien-être, en raison de leurs conditions d'élevage. Or, les vétérinaires n'ont guère d'outils thérapeutiques à leur disposition pour faire face aux problèmes sanitaires qui se posent.

Le rapport reconnaît que les systèmes en parcs collectifs, qui comptent en général 750 cm² par lapereau et 800 cm² par lapine reproductrice, engendreront des coûts pour les éleveurs, qu'il faudra prendre en compte en aidant financièrement les éleveurs qui feraient le choix de ce système d'élevage.

Transport et abattage : étant donné que le transport est une expérience stressante pour les lapins, les députés estiment que les lapins devraient être nourris et abreuvés avant le transport de longue distance et disposer de suffisamment de nourriture, d'eau et d'espace pendant le transport, et que les temps de transport devraient être aussi limités que possible. De plus, les lapins devraient être complètement étourdis avant l'abattage.

Résistance aux antimicrobiens : compte tenu des maladies propres à l'espèce et du taux élevé de mortalité associés à l'élevage des lapins, l'administration systématique et généralisée d'antibiotiques est devenue une nécessité, ce qui peut entraîner une augmentation de la résistance aux antimicrobiens.

Les députés estiment que les antibiotiques ne devraient être utilisés qu'à des fins thérapeutiques, et ce en respectant un délai d'attente approprié avant l'abattage.

Les États membres devraient être encouragés à bannir progressivement le recours aux cages en batterie dans l'ensemble de l'Union.

En conclusion, le rapport encourage la Commission, au vu du grand nombre de lapins élevés et abattus dans l'Union et des graves conséquences pour le bien-être animal des systèmes d'élevage, à établir une feuille de route en vue de mettre en place des normes minimales financièrement viables pour la protection des lapins d'élevage. Cette feuille de route devrait comporter au moins :

- l'élaboration de lignes directrices contenant de bonnes pratiques et établissant des règles de bien-être animal pour les lapins ;
- une recommandation de la Commission tenant compte des mesures nationales existantes et contenant, le cas échéant, des propositions pour une approche commune de l'Union, en particulier en ce qui concerne la santé, le bien-être et le logement des lapins.

Enfin, le rapport encourage les États membres et la Commission à accorder un soutien budgétaire spécifique afin de mener davantage de recherches scientifiques sur l'élevage des lapins, compte tenu de la demande d'une transition vers d'autres systèmes de production.